



Avis sur le rapport 2-4 de l'Exécutif régional
Schéma régional de l'itinérance touristique

Rapporteuses : Marie-Caroline Godin et Anne Parent

Le SRDTL (schéma régional de développement du tourisme et des loisirs) pour la période 2017-2022, adopté en octobre 2017, incarne l'ambition touristique de la Région et pointe en particulier les grands itinéraires de découverte, comme autant de leviers pour capter les flux touristiques et induire des retombées économiques.

Le quatrième objectif stratégique SRDTL vise à développer les grandes filières touristiques de la région, dont le tourisme fluvial et l'itinérance comme filière d'excellence, contribuant à l'attractivité et à la notoriété du territoire régional, en France et à l'étranger. Ainsi, la démarche de développement de l'itinérance s'inscrit dans deux des 36 chantiers et priorités de ce schéma : le chantier n° 19 (Filière Itinérance) et le chantier n° 23 (Filière Tourisme fluvial).

C'est dans ce cadre que la Région a décidé d'élaborer un Schéma régional de l'itinérance touristique (SRIT). Il propose de donner une nouvelle ambition en matière d'itinérance, pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, une terre d'excellence d'une itinérance touristique de sens, de diversité et écoresponsable. À cet effet, cinq leviers seront mobilisés :

- la priorisation des itinéraires d'intérêt régional autour d'un premier niveau et d'un niveau d'excellence,
- la mobilisation de l'intelligence collective au service de l'itinérance touristique,
- la structuration d'un réseau d'itinéraires,
- l'innovation autour de l'offre,
- l'excellence de l'accueil.

La feuille de route se décline en quatre axes stratégiques et treize fiches actions.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER apprécie la présentation du rapport par les services de la Région. **Le Schéma régional de l'itinérance touristique (SRIT) est un rapport de grande qualité**, à la fois didactique et pédagogique. Il montre l'importance du Conseil régional en tant que chef de file sur cette thématique.

Le CESER relève **l'exemplarité de la démarche de concertation conduite par le Conseil régional** avec l'ensemble des acteurs, notamment les Conseils départementaux, et la **cohérence de la vision stratégique**. Toutefois, les EPCI auraient pu être davantage associés.

Le CESER souligne les mots-phare sur lesquels repose la stratégie : sens, diversité, écoresponsabilité. Ils répondent à des préconisations formulées dans nos travaux.

Le CESER retient que ce document a été en partie construit sur des préconisations figurant dans des travaux antérieurs des CESER Bourgogne et Franche-Comté.

Le CESER note que ce schéma mobilise à la fois des acteurs et des publics de niche, dans le cadre **d'un tourisme qui nous semble parfaitement adapté aux caractéristiques de la Bourgogne-Franche-Comté**.

Nous relevons que des choix ont été faits. Ainsi, concernant les véloroutes, ont finalement été retenus des itinéraires structurants, d'intérêt régional, tels que l'Eurovélo 6, le Tour de Bourgogne à Vélo, la Grande Traversée du Jura (GTJ) à vélo, la FrancoVéloSuisse, la Voie Bressane, la V50 Moselle-Saône à vélo ou la Compostelle à vélo. Ces équipements bénéficieront d'un accompagnement spécifique. Aucun itinéraire n'a cependant été écarté a priori. En effet, la Région a soumis des grilles d'analyse aux Départements, qui ont proposé en retour 42 itinéraires. Un arbitrage a été rendu. Nous comprenons la nécessité de prioriser les actions. Pour autant, nous rappelons l'importance des voies vertes. Il serait intéressant d'aller au plus fin des territoires, pour connecter de plus grandes boucles. Nous serons très attentifs aux soutiens que pourront apporter Départements et Agglomérations à ces équipements, en complément des aides classiques de la Région (c'est-à-dire hors SRIT).

Le CESER souhaite insister sur plusieurs points, certes inscrits dans ce schéma, mais réclamant une vigilance toute particulière : la qualité de l'accueil, des prestations proposées par l'ensemble des acteurs touristiques (notamment ceux de l'hébergement et de la restauration), l'état et la signalétique des itinéraires, la communication, en évitant un tourisme de masse, facteur de dégradation des milieux et des ressources.

Concernant l'hébergement, notre région, dans certains secteurs, est marquée par la désertification. Comment le Conseil régional peut-il inciter les acteurs locaux publics et privés à proposer de l'hébergement ? Il conviendra d'être attentif à la nature des offres, car il peut y avoir des effets d'aubaine, en particulier sur les chemins de Compostelle. Des services devront également être développés (réparation pour les vélos, accueil pour les chevaux...).

Le bon état des itinéraires devra également être garanti. Ce n'est pas toujours le cas, en raison d'activités diverses et de comportements inciviques. Le "Vivre ensemble", qui est au centre des préoccupations et des politiques publiques de la Région depuis son installation, impose des règles, et des sanctions en cas de non respects de celles-ci. À cet égard, nous préconisons la mise en œuvre d'un projet pédagogique, notamment avec de l'affichage, au début et au cours des itinéraires, pour rappeler ces règles. Cet affichage doit se distinguer de la signalétique traditionnelle, que personne ne lit et qui trop souvent défigure l'environnement. Il existe dans notre région des TPE qui pourraient répondre à cette demande.

L'axe 3 du schéma porte sur la communication et la promotion. Cette dimension est essentielle, sinon les actions contenues dans ce document auront une portée limitée. L'action 3.1 prévoit la création d'un site web régional destiné à recenser l'ensemble des itinéraires d'excellence. Certes, les touristes utilisent aujourd'hui majoritairement Internet pour réserver/planifier leurs séjours. Cependant, ils ont essentiellement recours à des plateformes mondialement connues. Attention donc à ne pas mettre trop de moyens sur un site vitrine régional, mais plutôt privilégier la visibilité de l'offre là où se trouvent les touristes.

Le CESER regrette le manque d'ambition transfrontalière avec la Suisse de ce schéma, tant du point de vue des destinations, dans le cadre des itinéraires proposés, que d'ouvertures à la journée pour des touristes qui résideraient en Bourgogne-Franche-Comté ou pour ses habitants. Sans établir des partenariats, dont on sait qu'ils sont très difficiles, voire impossible à mettre en place durablement concernant cette thématique, il est possible d'identifier une offre pour la Bourgogne-Franche-Comté, qui valorise sa proximité avec la Suisse. Il s'agit là d'une véritable opportunité qui n'est absolument pas saisie.

En termes de "point de départ", la présence de la Suisse n'est pas mentionnée, en lien avec des extensions de réseau, ou des boucles que l'on pourrait qualifier "d'exotiques".

Dans le cadre d'une "approche clientèle et marché", il serait tout à fait possible de proposer des produits touristiques à la journée, vers la Suisse en s'appuyant sur l'originalité du passage d'une frontière internationale.

Concernant les axes stratégiques, la Bourgogne-Franche-Comté est un point de départ idéal pour des boucles thématiques vers la Suisse en valorisant les transports ferrés sous la forme de véritables produits touristiques, auxquels s'ajoute la valorisation de plusieurs itinéraires franco-suisses, ainsi que la mise en place d'itinéraires locaux combinant pédestre/cyclisme (à titre d'exemple, le Chemin des rencontres entre La-Chaux-de-Fonds et le Val de Morteau).

En conclusion de cet avis, nous rappelons que pour être opérationnel, le SRIT devra reposer sur un pilotage efficient, mobilisant les acteurs du niveau local, intercommunal et départemental aux côtés du Conseil régional, sans quoi les actions inscrites n'auront que peu d'impact.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 2 abstentions.